

**ARRÊTÉ**  
**DE RENOUELEMENT DE DISPONIBILITÉ**  
**POUR CONVENANCES PERSONNELLES**  
**DE M. ou M<sup>me</sup> [Nom Prénom]**  
**GRADE [grade]**

Le Maire (*ou le Président*) de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux,

Vu la demande écrite de renouvellement de disponibilité pour convenances personnelles présentée par M. ou M<sup>me</sup> [Nom, Prénom] pour une durée de [durée] à compter du [date],

Considérant que rien ne s'oppose à ce qu'il lui soit donné satisfaction,

Considérant que la disponibilité pour convenances personnelles ne peut excéder au total six années pour l'ensemble de la carrière,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

La disponibilité pour convenances personnelles de M. ou M<sup>me</sup> [Nom, Prénom] est renouvelée pour une durée de [durée], à compter du [date],

**ARTICLE 2 :**

Pendant cette période, M. ou M<sup>me</sup> [Nom, Prénom] ne perçoit aucune rémunération et cesse de bénéficier de ses droits à l'avancement et à la retraite.

**ARTICLE 3 :**

M. ou M<sup>me</sup> [Nom, Prénom] devra solliciter sa réintégration ou le renouvellement de la disponibilité trois mois au moins avant l'expiration de la période de disponibilité en cours. Faute de quoi M. ou M<sup>me</sup> [Nom, Prénom] pourra être radié(e) des effectifs.

**ARTICLE 4 :**

Le Secrétaire Général (*ou le Directeur Général*) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à [commune] le [date]  
Le Maire (*ou le Président*)

Le Maire (*ou le Président*),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le [date]

Signature de l'agent :